



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Service DPM

Bureau de la gestion collective

Affaire suivie par :
Nathalie CUEREL
Céline BOULENC

Tél : 05 67 76 58 18
05 67 76 58 10

Mél : ia81-mouvement@ac-toulouse.fr
nathalie.cuerel1@ac-toulouse.fr
Celine.boulenc@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch
81013 ALBI

Albi, le 7 mars 2024

L'Inspectrice d'académie - directrice académique des
services de l'éducation nationale du Tarn

à

Mesdames et messieurs les professeurs
des écoles
S/c de Mesdames et messieurs
les IA-DASEN

Objet : Mutation des professeurs des écoles par INEAT-EXEAT– Rentrée scolaire 2024

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande d'EXEAT (intégration dans le département du Tarn par INEAT direct non compensé, au titre de la rentrée scolaire 2024).

La date limite de réception des demandes à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn est fixée au **vendredi 5 avril 2024** par mail à ia81-mouvement@ac-toulouse.fr ou par courrier à :

DSDEN du TARN
DPM RH – à l'attention de Nathalie CUEREL
69 avenue maréchal Foch
81000 ALBI

Les dossiers parvenant après cette date ne pourront être pris en compte au titre de la prochaine rentrée :

Composition du dossier, à renvoyer uniquement au département du Tarn qui se chargera de le transmettre aux départements sollicités :

- une lettre de demande d'EXEAT, précisant le motif de la demande, l'adresse personnelle et le numéro de téléphone de l'intéressé(e) et **une lettre de demande d'INEAT adressée aux IA-DASEN des départements sollicités sous mon couvert,**
- le formulaire EXEAT-INEAT,
- le cas échéant, la copie de l'annexe 2 et/ou de l'annexe 3,
- **le barème des permutations informatisées,**
- l'ensemble des pièces justificatives précisées dans l'annexe 1 (sauf pour les enseignants ayant participé aux permutations et n'ayant pas obtenu satisfaction et n'apportant pas d'éléments nouveaux).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.


Marie-Claire DUPRAT